

# RAPPORT D'ACTIVITE DU CCEM

d'avril 1998 à avril 1999



© Marie Dorigny

par Marc Béziat, secrétaire général

# SOMMAIRE

Introduction

Vie interne de l'association

- une organisation nécessaire
- événements internes

Juridique : état des lieux

- les cas
- les statistiques
- les procédures de régularisation provisoire

L'accompagnement social prend de l'importance

- logement
- la santé
- alphabétisation et formation
- les partenariats en projet
- le parrainage financier

Les antennes régionales s'implantent progressivement

- Lyon
- Bordeaux
- Nice
- Projets de création

La lettre trimestrielle "Esclaves, Encore"

Une médiatisation constante

Les autres actions :

- La marche mondiale contre le travail des enfants
- Article Premier
- La commémoration de la Déclaration universelle des droits de l'Homme

Le CCEM est un acteur au plan international

- Le projet européen Daphné
- Le Liban
- L'Afrique de l'ouest
- Madagascar

Les finances

Conclusion

Annexe

## **INTRODUCTION**

Déjà, il y a cinquante ans, les rédacteurs de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme réunis au Palais de Chaillot, à Paris, avaient fait une priorité du combat contre l'esclavage en proclamant dans l'article 4 : " Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes ".

Pourtant, à l'aube de l'an 2000, loin d'être anéanti, l'esclavage se répand et se consolide. Aucun pays n'est épargné. Pire encore, nous avons laissé se fortifier de véritables réseaux internationaux souvent dirigés par des organisations criminelles mafieuses. Aujourd'hui l'esclavage est un commerce qui rapporte des fortunes. D'où la raison d'être du Comité contre l'esclavage moderne (CCEM) et l'urgence de ses interventions.

En 1994, quand s'est créé le CCEM, personne ne croyait à l'existence de l'esclavage en France. Cette année pourtant, les tribunaux ont jugé les premières affaires d'esclavage domestique. L'opinion publique sait désormais, à travers une médiatisation constante de nos actions, que ces pratiques infâmes, qu'on pensait depuis longtemps disparues, perdurent au pays des Droits de l'Homme. Si le CCEM peut souffler ses cinq bougies avec le sentiment d'avoir fait avancer le combat, il reste encore tant à faire.

## **VIE INTERNE DU COMITE**

### **Une organisation nécessaire**

Le Comité a emménagé le 1er avril 1998 dans des locaux place de Valois. L'exiguïté de ces lieux, au regard du nombre de personnes y travaillant, nous a contraints à prendre des bureaux plus vastes dans le même immeuble au début de l'année 1999.

L'accroissement important de signalements et l'afflux "anarchique" de bénévoles, consécutifs à la médiatisation autour de la commémoration du 150ème anniversaire de l'abolition de l'esclavage, ont perturbé le fonctionnement du CCEM pendant quelques mois. Un audit interne a permis de mettre peu à peu en place, en décembre, une nouvelle organisation de l'association. Le principe retenu est la création de pôles d'activités à la tête desquels est désigné un(e) responsable qui coordonne les tâches affectées aux bénévoles. Ainsi, le Bureau exécutif n'a plus qu'un seul interlocuteur pour se tenir informé des différentes activités de l'association.

Trois emplois jeunes ont été créés en avril 1998 et un autre en mars 1999 pour répondre aux besoins permanents de l'association.. Face aux difficultés rencontrées pour les régularisations (cf.infra) et la complexité de notre législation, l'intégration d'un expert sur le droit des étrangers et l'immunité diplomatique est devenue une priorité. Le CCEM compte désormais 4 permanents à plein temps, rémunérés sur la base des emplois jeunes, 1 poste à mi-temps pour le suivi social rémunéré sur les fonds propres de l'association, et 1 poste à mi-temps de coordinateur du projet Daphné (cf.infra) rémunéré sur les fonds communautaires alloués au

projet. Une poignée de bénévoles actifs sont par ailleurs présents chaque jour au siège du CCEM.

### **Evénements internes**

Afin de fixer les droits et les devoirs de chacun qui encadrent les objectifs du CCEM, nous avons rédigé une charte des personnes prises en charge par le Comité ainsi qu'une charte des familles d'accueil.

L'assemblée générale annuelle a eu lieu en septembre et le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois dans l'année. Des modifications des statuts et de la composition du Bureau exécutif ont été votées.

Par ailleurs, le CCEM a organisé une fête de Noël réunissant une soixantaine de membres et bénévoles actifs. En avril, un concert suivi d'un buffet a été organisé au profit du CCEM au Centre culturel La Clef auquel une centaine de personnes a participé.

## **JURIDIQUE : ETAT DES LIEUX**

### **Le suivi des signalements**

300 % d'augmentation en un an ! Cette croissance inattendue du nombre de signalements a pu être gérée efficacement par l'apport en compétences des emplois jeunes embauchés.

Un quart des cas met en cause des employeurs protégés par une immunité de juridiction (diplomates, agents d'ambassade, fonctionnaires internationaux). Près de 20 % des victimes étaient mineures au moment de leur asservissement. 37 nationalités de victimes sont représentées. A 90% les victimes sont des femmes. Actuellement, le CCEM est informé d'un à deux nouveaux cas par semaine.

Sur le plan judiciaire, tant au pénal qu'aux Prud'hommes, le CCEM suit actuellement 84 procédures. Le 1er février 1999, le tribunal des Prud'hommes de Paris a condamné l'adjoint au délégué permanent du Sultanat d'Oman auprès de l'UNESCO, à verser la somme de 140 000 francs à Mlle Ismah S, une jeune Indonésienne, en compensation d'une rémunération insuffisante perçue au cours des 16 mois pendant lesquels elle a travaillé comme domestique au domicile du diplomate.

Le 16 mars 1999, pour la première fois en France, le CCEM a obtenu la condamnation à de la prison ferme de deux employeurs esclavagistes. Fin janvier, le CCEM obtenait, aux côtés de l'association "Enfance et Partage", la levée d'immunité diplomatique d'un haut fonctionnaire du Burundi, directeur de la section Afrique à l'Unesco. Les victimes, dont une mineure de 14 ans, sont actuellement "cachées", afin d'éviter pressions et représailles.

### **Les statistiques**

**ACTIONS EN JUSTICE : 84**

- Actions pénales : **58**
  - En cours : 34
  - A venir : 24
- Actions prud'hommes : **19**
  - En cours : 9
  - A venir : 10
- Actions civiles : **1**
  - En cours : 1
- Classement sans suite : **5**
- Non lieu : **1**

**DOSSIERS RESOLUS : 49**

- Pénal : **2**
- Prud'hommes : **3**
- Amiable : **44**

**DOSSIERS EN ATTENTE : 17**

- Action en justice : **11**
- Amiable : **6**

**DOSSIERS REORIENTES : 18**

- Prud'hommes : **3**
- Associations : **7**
- Ministère de l'intérieur : **6**
- Ministère des Affaires Etrangères : **2**

**DOSSIERS ABANDONNES : 25**

- Dossiers sans fondement : **3**
- Refus de la victime : **4**
- Prescription : **4**
- Disparitions : **7**
- Faute de la victime : **5**
- Décès : **2**

soit **193** interventions pour **163** dossiers répertoriés

**Les procédures de régularisation provisoire**

La complexité des situations et la diversité des textes législatifs sur lesquels nous pouvons appuyer une demande de régularisation auprès des autorités nous a amenés à engager un expert au titre des emplois jeunes.

Une réunion de l'ensemble des personnes prises en charge par le CCEM a eu lieu en avril 1999 pour informer et réaffirmer notre principe: demander une régularisation provisoire pour les personnes dont la présence sur le territoire est nécessaire pour les besoins de leur affaire et

pour la durée des procédures judiciaires engagées. Or, depuis l'entrée en vigueur des lois dites Chevènement sur les conditions de séjour des étrangers en France, seules les autorités préfectorales sont habilitées à décerner des titres de séjour. Ce qui a modifié nos possibilités par rapport au passé, puisqu'auparavant nous adressions notre demande directement au cabinet du Ministre de l'intérieur. La difficulté actuelle réside essentiellement dans l'obtention d'un titre de séjour accompagné d'une autorisation de travailler.

## **L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PREND DE L'IMPORTANCE**

Le service social s'occupe actuellement du suivi d'une quarantaine de personnes pour des problèmes médicaux, de logement, des démarches administratives ou d'autres aspects de la vie quotidienne. Vue l'importance du suivi assuré, il devient urgent de développer à la fois cette activité du CCEM et des partenariats extérieurs.

### **Le logement**

L'hébergement, soit en famille d'accueil, soit en foyer concerne une quinzaine de victimes. Les autres sont hébergées par des parents, des amis ou se sont réinsérées dans un délai assez court, même si elles demeurent pour certaines en situation irrégulière. La plus grande difficulté réside encore dans notre capacité à trouver des foyers ou des familles d'accueil sur Paris et la "petite couronne". Cependant, une convention entre le CCEM et la Sonacotra va permettre, à partir de septembre 1999, à deux jeunes filles de pouvoir disposer chacune d'un logement à Paris.

### **La santé**

A chaque cas nouveau, un examen médical sur l'état général de la victime, pouvant être versé au dossier judiciaire, est pratiqué bénévolement à l'extérieur. S'il est besoin, dans le cadre d'assistance aux situations précaires, l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris permet une intervention chirurgicale et une hospitalisation. En outre, un certain nombre de médecins et dentistes se sont proposés bénévolement pour dispenser des soins. Himali, par exemple, a pu être gracieusement soignée par un chirurgien-dentiste, alors que le montant des frais atteignait 45 000 francs. De même, un accord avec le Mouvement du planning familial permet à chacune de consulter à sa convenance.

Bien qu'il nous soit difficile de juger des besoins d'aide psychologique dont a besoin telle ou telle victime, nous avons tenté de mettre en place un service d'assistance. Pas convaincus par notre manière de nous y prendre, nous cherchons aujourd'hui à développer un partenariat extérieur (cf.infra).

### **L'alphabétisation et la formation**

L'alphabétisation est dispensée bénévolement deux fois par semaine dans nos locaux. A ces séances, s'ajoutent des cours individuels pour certaines filles. Les progrès accomplis, certes importants, ne sont toutefois pas suffisants pour envisager un autre type de formation pour la plupart d'entre elles.

D'autres, détentrices d'un titre de séjour, ont pu être intégrées à des sessions longue durée de remise à niveau dans un organisme de formation. Par ailleurs, le salon de coiffure Camille Albane a accepté l'une d'elle en stage de formation de coiffure.

### **Les partenariats en projet**

En matière de santé, des contacts sont en cours pour mettre en place un partenariat avec Médecins du Monde pour l'accueil, le dépistage des besoins de santé et l'orientation éventuelle vers d'autres structures pour un suivi médical individualisé. De même, le Centre F.Minkowska est un de nos interlocuteurs pour répondre à l'aide psychologique d'un certain nombre de femmes.

Développer les initiatives comme celle engagée avec la Sonacotra nous permettra de loger d'autres personnes à moyen terme.

### **Le parrainage financier**

Suite aux nombreuses demandes de conférences, il a été décidé de mettre en place une forme d'échange : des personnes s'engagent à soutenir financièrement une victime dont nous avons la charge soit parce qu'elle traverse une situation de précarité temporaire soit, pour d'autres en attente d'un retour au pays pour lesquelles nous n'avons rien pu obtenir. A ce jour, le Lyons Club, un groupe autour du Musée de la négritude de Champagny (70) et quelques individus ont agi.

## **LES ANTENNES REGIONALES S'IMPLANTENT PROGRESSIVEMENT**

A ce jour, trois antennes existent : Bordeaux, Nice et Lyon. Ces créations sont le fait de rencontres fortuites. Seule celle de Lyon a démarré son activité sur un signalement de cas. Afin de définir les relations entre les antennes et le CCEM, une charte a été proposée aux trois régions concernées.

### **Bordeaux**

Créée à l'initiative de membres de la Ligue des droits de l'Homme, l'antenne Aquitaine du CCEM a beaucoup développé le travail de réseau afin de pouvoir répondre à toute situation en urgence. Trois signalements se sont avérés être des situations ne répondant pas à nos critères, il reste à poursuivre néanmoins un véritable travail de sensibilisation des communautés étrangères.

### **Nice**

L'Association des femmes en situation précaire, dirigée par Somaly Mam et Pierre Legros, héberge l'antenne Côte d'Azur du CCEM. Exceptées quelques interventions ou vérifications, il n'y a pas eu de signalement de situation d'esclavage. Toutefois, les dernières directives prises

par l'assemblée générale de cette association vont permettre une plus grande vigilance sur la région.

## **Lyon**

C'est en octobre 1998 qu'un groupe de personnes s'est mobilisé autour du cas d'Odette. Hébergée par l'association "Le petit prince avenir", cette antenne s'est rapidement structurée pour travailler efficacement. Depuis, un nouveau cas a été signalé. Seul problème signalé : la difficulté à trouver des familles d'accueil sur Lyon.

## **Projets de création**

L'objectif fixé en assemblée générale est de créer trois nouvelles antennes en 1999. A ce jour, des contacts ont été pris avec Lille et Marseille. Ceux pris depuis un certain temps avec un groupe de Toulouse n'ont pas abouti.

## **LA LETTRE TRIMESTRIELLE "ESCLAVES, ENCORE"**

C'est en novembre 1998 que le CCEM a lancé le premier numéro d'une lettre trimestrielle de huit pages en bichromie. Outre l'aide d'une graphiste, ce projet a pu voir le jour par le biais d'un partenariat avec la FNAC et le journal Le Point qui ont pris en charge les frais de papier et d'impression. Ce n°1 a été distribué aux 800 000 adhérents de la FNAC.

Le second numéro, sorti en mars 1999, a été distribué aux 220 000 abonnés du journal Le Point. La FNAC a fait un don en fournissant l'essentiel du papier et la Caisse d'Epargne a acheté une page de publicité. Ce deuxième numéro a aussi été envoyé aux 7800 adhérents de l'Assemblée Catholique Générale Féminine.

Le bilan financier de l'opération, bien qu'inférieur aux premières estimations, est très positif : les nouveaux lecteurs, en sus de l'abonnement, ont généralement fait un don substantiel au CCEM.

## **UNE MEDIATISATION CONSTANTE**

La commémoration du 150ème anniversaire de l'abolition de l'esclavage a donné lieu à plusieurs dizaines d'articles de presse écrite, d'interviews radio ou de reportages télévisés. Le CCEM était le plus souvent au centre de cette médiatisation, comme l'a démontré l'émission du 20 avril 1998 de Paul Amar "La vie en face" sur France 2 ce qui a contribué à faire connaître son action auprès d'un large public. Conséquences directes de ce phénomène : près de 80 nouveaux signalements en deux mois et un afflux de propositions de bénévolat de tous ordres.

Une liste détaillée de l'ensemble des articles parus depuis avril 1998 étant trop exhaustive, voici la liste des principales publications et émissions depuis décembre 1998 :

- Le Nouvel Observateur (24-30 dec 1998) " Esclaves en France " 2 pages

- Animation et Education (nov-déc 1998) “ En France, l’esclavage existe toujours” 2 pages
- Le Monde (23 nov 1998) “ Un rapport dénonce les zones d’ombre du travail des enfants en France ” 1/2 page
- Lien Social (17 déc 1998) “ Droits de l’Homme, des écarts vertigineux ” 1 page
- France-Soir (20 nov 1998) “ Esclave en France à 15 ans ” 1/4 de page
- L’Autre Afrique (16-22 déc 1998) “ Esclaves en pays de droits ” 1 page
- Jyllands-Posten - Premier quotidien du Danemark (9 déc 1998) “ Slaveri i storbyen ” 1 page
- France Inter (10 déc 1998) - journal du matin - “ l’esclavage en France n’est pas mort ” dans le cadre du 50ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme - reprise sur France Info et RFI.
- Anti-Slavery Reporter - London - January 1999 - 1 page
- Tournage à Paris et diffusion d’un magazine de 7 minutes par la télévision publique danoise.
- Article dans El Pais (Espagne) sur la levée d’immunité diplomatique de Gabriel Mpozagara, directeur de la section Afrique et P.M.A à l’Unesco.
- Dépêche de l’agence de presse espagnole EFE (29 janv 1999), sur la levée d’immunité diplomatique de Gabriel Mpozagara, directeur de la section Afrique et P.M.A à l’Unesco.
- Double dépêche de l’Agence France Presse (28 janv 1999) sur la levée d’immunité diplomatique de Gabriel Mpozagara, directeur de la section Afrique et P.M.A à l’Unesco.
- Le Parisien (29 janv 1999) “ Les deux soeurs étaient les esclaves du diplomate ” sur la levée d’immunité diplomatique de Gabriel Mpozagara, directeur de la section Afrique et P.M.A à l’Unesco.
- 7 jours Europe - Lettre hebdomadaire de la Représentation en France de la Commission Européenne - (1er fév 1999) “ Lutte contre la violence : l’Europe soutient les ONG ” - 1 page
- Le Monde (25 fév 1999) - “ Un an de prison requis dans un procès de l’esclavage à Paris ” - 1/4 page
- Le Figaro (24 fév 1999) - “ Le procès de l’esclavage au tribunal correctionnel de Paris - "Les Cosette des temps modernes ” - 1/2 page
- Marianne (8 au 14 fév 1999) - “ Il y a encore des esclaves, même à Ville-d’Avray ” - 1/2 page
- Le Journal des Enfants - “ l’esclavage puni pour la première fois ” (27 fév 1999) 1 page
- Témoignage Chrétien (4 mars)
- Le 16 et 19 mars les radios France Inter, France Info, France Culture, Radio France International, Radio Monte Carlo, Europe 1, et la radio publique allemande WDR, consacrent plusieurs reportages audio au procès de Charline.
- Le 16 et 17 mars les télévisions TF1, France 2, France 3, Canal Plus, M 6, RFO, RTL Belgique (20 mars), WDR télévision publique allemande, consacrent des reportages filmés au procès de Charline. En tout 19 passages TV.
- La presse écrite est également très importante : Le Point (20 mars), La Croix (17 mars), France Soir (17 mars), Le Parisien (17 mars), le Quotidien de la Réunion (24 mars), Dordogne Libre (17 mars), Sud Ouest (17 mars), etc.
- A Madagascar, ce procès a un retentissement gigantesque. Tous les médias s’emparent de “ l’affaire Charline ” qui prend une tournure politique : le frère de l’employeuse condamnée à 1 an de prison ferme n’est autre qu’un ministre en exercice.
- L’Aisne Nouvelle (27 mars) sur notre lettre trimestrielle “Esclaves Encore”.
- L’Evénement (18 au 24 mars), l’hebdomadaire consacre deux pages au CCEM autour de l’affaire Mpozagara/Unesco. La victime majeure témoigne “Mes trois ans d’esclavage en France”

- The Times (19 mars) - London. Le quotidien britannique consacre un article à la levée d'immunité diplomatique de Gabriel Mpozagara, directeur à l'Unesco. "UN official" enslaved niece".

- La Libre Belgique (18 mars) - " La Belgique a aussi ses esclaves " et " Bientôt un comité en Belgique " - 1 page

- Canal Plus (30 avril 1999) - "Un an de plus". Reportage sur une victime et présence sur le plateau de Dominique Torrès, co-présidente du CCEM.

Par ailleurs, le CCEM a lancé au printemps 1998 un site d'information sur Internet. La maintenance et l'actualisation de ce site se sont avérées plus importantes qu'initialement prévu, aussi le programme Daphné a-t-il intégré cette action dans son projet, y ajoutant la traduction en anglais, en espagnol en flamand.

Ce site, hébergé pendant un an chez le prestataire de services multimédia "Orange art", possède, depuis la mi-avril 1999, une adresse autonome : **ccem-antislavery.org**

## **LES AUTRES ACTIONS**

Outre l'opportunité de la commémoration du 150ème anniversaire de l'abolition de l'esclavage, notre expertise, reconnue à la fois par les institutions et les autres associations humanitaires, de développement et de défense des droits de l'Homme, a amené le CCEM à se joindre à des actions ou des groupes de réflexion sur des domaines où il est compétent.

### **La marche mondiale contre le travail des enfants**

Le 24 mai 1998, à l'initiative d'une ONG indienne, relayée à travers le monde par d'autres associations, la Marche mondiale contre l'exploitation du travail des enfants est passée à Paris, avant de se rendre au siège des Nations-Unies, à Genève, où une délégation remet ses propositions visant à renforcer la protection des droits de l'enfant. Le CCEM s'est associé à cette manifestation en éditant un T-shirt pour cette occasion et en défilant au sein du cortège unitaire pour soutenir cette initiative.

### **Article 1er**

Par sa participation au Collectif "Article Premier", labélisé Grande Cause Nationale 1998 par décret du Premier Ministre, regroupant 33 O.N.G. françaises humanitaires, de développement et de droits de l'Homme, le CCEM s'est inscrit dans le "paysage associatif" comme un interlocuteur incontournable sur la problématique de l'esclavage.

### **La commémoration de la Déclaration universelle des droits de l'Homme**

Avec le collectif Article 1er, l'association a participé à une meilleure sensibilisation aux droits de l'Homme par la diffusion d'outils de promotion mais aussi par sa participation au Forum des ONG réunies le 12 décembre 1998 à La Villette.

Sollicité par la Commission Badinter, organisatrice des manifestations de cette commémoration à travers tout le pays, le CCEM est intervenu au colloque de Lille en décembre 1998 sur les atteintes aux droits de l'Homme rencontrées par les victimes de l'esclavage en France. Par ailleurs, cette commémoration a suscité de nombreuses demandes de conférences en milieu scolaire ou universitaire et des interventions en milieu associatif.

## **LE CCEM, UN ACTEUR AU PLAN INTERNATIONAL**

Très rapidement, les membres du comité ont senti la nécessité à la fois d'agir sur le terrain pour les victimes de l'esclavage en France mais aussi de chercher à créer d'autres comités et d'établir un partenariat avec d'autres organisations sensibilisées, dans leur pays, à la problématique de l'esclavage.

### **Le projet européen Daphné**

Dépendant de la Commission européenne, l'initiative Daphné se rapporte à des projets relatifs aux thèmes "justice" et "social". Le projet présenté par le CCEM a été accepté pour la période allant du 1er décembre 1998 au 30 novembre 1999. Il emploie un coordinateur à mi-temps et deux autres personnes à temps partiel. Par ailleurs, l'équipe a été renforcée par des experts en droit européen.

Cette initiative a deux objectifs essentiels : initier d'une part la création de comités similaires au CCEM en Italie et en Belgique, s'associer à un partenaire espagnol pour renforcer un comité à Madrid et, d'autre part, faire une étude comparée sur les quatre pays partenaires en matière de droits des étrangers et de protection des victimes.

Chaque partenaire du projet s'attachera à lutter contre les cas d'esclavage moderne dans son pays. Au cours de l'année du projet, chaque futur comité, en fonction de ses moyens et à son rythme fera tout effort pour déposer ses statuts d'association, identifier un noyau dur de bénévoles et réunir un réseau d'avocats, de journalistes et de personnalités du monde éthique et politique pour le soutenir.

En parallèle, il mettra en place les structures nécessaires pour répondre aux éventuels cas ou assurera la liaison avec d'autres associations et autorités.

Il développera les liens avec les associations d'aide aux réfugiés et les associations communautaires (philippines, marocaines, etc...).

#### Activités du projet

1. Recueillir des données statistiques comparées sur les cas d'esclavage moderne dans les pays participants et analyser les cas traités par les comités. Publier les résultats sous forme de brochures.
2. Animer une réflexion juridique aboutissant à la publication d'une étude comparative des instruments juridiques ou administratifs pour lutter contre l'esclavage dans différents pays européens. Exemple: existence du chef d'inculpation pour esclavage en Italie et absence d'un tel outil en France. Ou encore: existence d'une cellule interministérielle sur ce thème en Belgique et absence de coordination en France. Publication sous forme de brochure.

3. Proposer un service de documentation (éditions, articles de presse, vidéos) destiné aux médias, au corps enseignant et à toute personne intéressée.
4. Constituer un dossier de presse européen sur l'esclavage moderne. Sous forme de photocopies brochées.
5. Profiter de la célébration du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme pour dénoncer dans les médias et manifestations publiques les manquements à l'article 4 concernant les pratiques esclavagistes (décembre 1998 et toute l'année 1999).
6. Compenser dans les médias les effets de l'information sensationnelle en imposant une approche active fondée sur la défense des droits des personnes, à l'image de l'action du CCEM depuis 4 ans.
7. Produire et diffuser (vendre) des posters et T-shirts pour sensibiliser le public à ce nouveau problème.
8. Créer un site Internet commun avec des informations en 4 langues européennes sur l'esclavage moderne et les activités du projet. Actualisation mensuelle par chacun des partenaires.
9. Faire circuler une exposition sur l'esclavage moderne dans les succursales européennes de la FNAC, grand magasin français (librairie/photo/hifi) implanté dans plusieurs villes du projet. Cette exposition a été réalisée en 1998 par une photographe membre du CCEM et présente les victimes dans toute leur pudeur et humanité.
10. Organiser une réunion à Paris pour ouvrir et clore le projet avec tous les pays participants (2-3 représentants par pays). Inviter également des représentants d'autres pays européens susceptibles de se joindre au réseau à l'avenir.
11. Au cours de ces deux réunions, proposer aux participants des formations utiles. Premières formations déjà assurées pour ce projet: intervention d'un représentant d'Anti-Slavery (Londres) sur le fundraising et intervention du directeur du réseau SOLIDAR sur le lobbying au niveau européen. Le CCEM-France transmettra sa compétence médiatique et logistique.
12. Organiser trois missions de deux personnes ou six missions d'une personne du Comité français vers chaque pays, soit 6 déplacements au total.
13. Préparer le suivi du projet et le développement d'activités communes au delà de l'année 1999, tels, par exemple, l'extension du réseau à d'autres pays, l'approfondissement de l'étude comparée ou encore la création du 1er prix européen de lutte contre l'esclavage moderne.

Le Comité français assistera les volontaires à la création de nouveaux comités nationaux pour agir sur les cas d'esclavage dans ces pays, et agir comme relais d'information. Les Comités lutteront contre les cas de violence domestique au sein de familles élargies ou au sein de familles d'employeurs qui dégénèrent en mise en esclavage et privation de toute liberté. Ils mettront en place les mécanismes de protection et de défense des droits des femmes et des enfants, premières victimes de cette forme absolue de violence.

Un second projet est actuellement à l'étude pour la période 1999-2000 dans le cadre de l'initiative Daphné.

## **Le Liban**

En octobre 1998, le secrétaire général du CCEM est parti au Liban pour une mission d'information. La situation des quelques 150 000 travailleuses domestiques étrangères y est dramatique. Venant du Sri-Lanka, des Philippines, d'Ethiopie, du Bénin ou de Madagascar, elles partagent le même sort : papiers confisqués dès leur arrivée à l'aéroport, salaires impayés, séquestration, privation de soins et de nourriture, viols, tabassages ... Seule une poignée de militants des droits de l'Homme, d'avocats et de religieux est mobilisée sur ce problème.

Cette mission a permis d'autre part d'obtenir un certain nombre d'information relatives à certains réseaux existants entre le Liban et Madagascar. La création d'une antenne à Madagascar et, à terme, à Beyrouth permettra une meilleure vigilance sur le trafic des "abed".

## **L'Afrique de l'ouest**

Confronté à un nombre important de signalements de victimes originaires d'Afrique de l'ouest, le CCEM a envisagé de mener des missions d'information et des actions communes avec des ONG locales dans cette sous-région. Une demande en ce sens a été faite à l'AMADE (association mondiale d'aide à l'enfance) en septembre 1998. A ce jour, elle n'a pas abouti.

En septembre 1998, un colloque , ayant pour thème "la lutte contre le trafic des enfants en Afrique de l'ouest", a été organisé à Lomé, Togo. Un membre du Comité y était représenté et a publié un mémoire sur la situation aujourd'hui. Un certain nombre de contacts ont été pris à cette occasion avec des ONG. Malheureusement, par manque de moyens, nous n'avons pu donner une meilleure suite à ce travail de partenariat.

Suite à l'affaire d'Agnès, nos relations avec l'ambassade de la République de Côte d'Ivoire s'étaient dégradées. Notre souhait de renouer le contact a été récompensé par une rencontre avec l'avocat de l'ambassade. Toutefois, à ce jour, exceptée une déclaration de principe nous promettant aide et soutien, rien n'a réellement évolué.

Des relations se sont néanmoins nouées sur place et doivent nous permettre de travailler, dans un premier temps, "au cas par cas" selon nos besoins. Certains ont même entamé un début d'enquête sur les problèmes de trafic d'enfants dans ce pays.

## **Madagascar**

Pour avoir été particulièrement remarquable au cours de l'année passée, Huguette Andriatsivoh s'est vue décerner le second Prix du CCEM au cours d'une réception à l'ambassade de Madagascar à Paris.

Suite à plusieurs rencontres sur place, de contacts avec la presse malgache et avec l'ambassadeur de France, nous avons décidé de créer un comité à Madagascar. Le projet est en cours d'élaboration.

De même, nous suivons activement les enquêtes en cours sur le trafic établi entre Madagascar et le Liban.

## LES FINANCES

Si notre budget (cf. annexe) a fortement augmenté en 1998, par rapport à 1997, avec les dons et abonnements à "Esclaves, encore", le niveau des subventions, autres que celles finançant les emplois-jeunes et le projet européen Daphné, reste relativement faible par rapport à nos besoins. Comme d'autres associations humanitaires, le CCEM "souffre" du manque de pérennité de ses sources de financement.

Nous ne pouvons actuellement dégager des ressources suffisantes pour engager une assistante sociale, améliorer notre niveau d'aide financière aux victimes en situation précaire. En outre, la nouvelle réglementation en matière de régularisation des étrangers va nous demander un effort supplémentaire substantiel pour acquitter les montants élevés des timbres fiscaux.

Après une tentative avortée, une cellule de recherche de fonds auprès des entreprises, des fondations d'entreprises, des institutions publiques et des particuliers a été mise en place au mois de mars et s'est dotée des outils nécessaires à son efficacité. Aujourd'hui, seule la société Agnès b. a fait un don de soutien financier à notre action.

## CONCLUSION

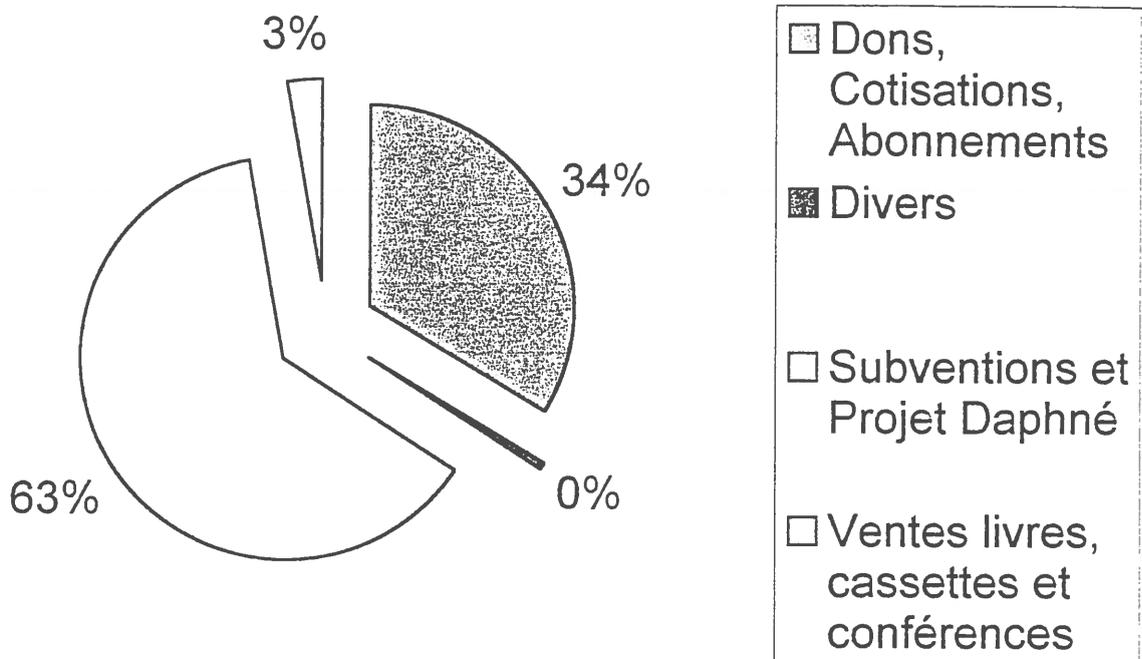
Si le CCEM a connu un développement inattendu et spectaculaire au cours de ces douze derniers mois, s'il a su gérer l'accroissement important du nombre de signalements, si nous avons dû intégrer de nouveaux salariés et bénévoles pour répondre à l'ensemble des actions de soutien entreprises, il lui reste encore à améliorer son fonctionnement. Le secteur social notamment, où la "demande" d'intervention de la part des jeunes filles touche tous les aspects de la vie quotidienne les plus élémentaires, demande à être renforcé. C'est dès maintenant notre priorité absolue.

D'autre part, il nous faut développer des liens plus étroits avec d'autres associations dont les compétences sont reconnues dans leur domaine d'intervention, par exemple Médecins du Monde ou le Centre F. Minkowska.

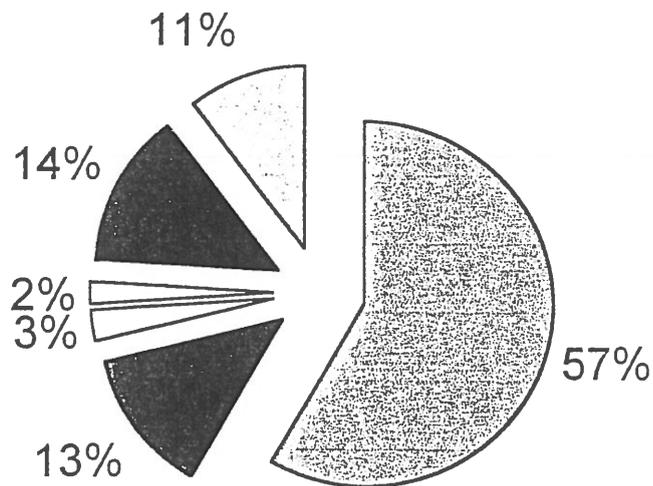
Enfin, il est temps d'oeuvrer auprès de la puissance publique tant en France qu'au niveau européen pour renforcer les outils de prévention et de protection des victimes de la traite des êtres humains, dont l'esclavage domestique est un des aspects, et pour améliorer les conditions de séjour de ces personnes afin qu'elles puissent retrouver leur dignité et recouvrer leurs droits. Ces tâches sont aujourd'hui les nôtres. Nous y investirons la même énergie que celle qui, durant cinq ans, a porté le CCEM. Rappelons-nous qu'il y a cinq ans rien n'était fait pour les victimes de l'esclavage en France. Nous pouvons être fiers de ce que nous avons fait même s'il reste encore beaucoup à faire.

## **ANNEXE**

## Compte de résultats 1998 - Recettes



## Compte de résultats 1998 - Dépenses



Assistance aux victimes

Support de communication et promotion

Frais d'études

Frais de salaires daphné

Frais de loyer

Autres frais de fonctionnement